

## **Éducation Jacques-Pierre Gougeon, recteur d'académie** **Bilinguisme : 60 sections paritaires de plus en 2014**

*Le recteur Jacques-Pierre Gougeon croit à la vertu du bilinguisme paritaire : la rentrée 2014 verra l'ouverture d'une soixantaine de classes ou sections, soit un peu plus que l'an dernier. Désormais, l'académie en comptera plus de 1 000.*

**– Vous êtes en Alsace depuis un peu plus de six mois. Dans quel état d'esprit êtes-vous ?**

– Je suis passionné par la richesse du patrimoine, je sens l'histoire particulière, torturée parfois, de l'Alsace. Je savais qu'il y avait ici un rapport particulier à la langue – je suis germaniste –, mais je découvre sur place le côté émotionnel du débat. En gérant cela, on touche à autre chose qu'une ouverture de classe ou un recrutement d'enseignant, on est dans l'identité profonde. Mais je persiste et signe : je considère qu'une éducation bilingue paritaire est une vraie richesse.

**– Vous aviez exprimé cela aux assises du bilinguisme : le constatera-t-on dès la rentrée ?**

– Je vais ouvrir à la rentrée 2014 une soixantaine de classes ou de sections d'enseignement bilingue paritaire dans le premier degré. Pour la première fois, on dépassera donc dans l'académie les 1 000 classes ou sections. Cela fera un bond ! Mais c'est parce que je suis convaincu que c'est une force.

Je vais veiller à de vraies filières consolidées. Et je réfléchis aussi à pousser le bilinguisme dans l'enseignement professionnel, avec l'idée d'ouvrir un ou deux Abibac Pro, si possible, à la rentrée 2015. Par ailleurs, là où des promesses ont été faites par l'État puis mises en sommeil, on les réalisera.

Par exemple, à Seppois-le-Bas où il y a débat, si le chiffre d'une dizaine d'élèves se confirme, on ouvrira la classe de 6e bilingue.

**– Vous avez cette marge de manœuvre ?**

– Je constate qu'avec l'État déconcentré, un recteur a des marges de manœuvre. Ici, l'Éducation, y compris l'enseignement supérieur, c'est 60 % des dépenses de l'État, soit 1,7 milliard. Le recteur d'académie a plusieurs missions. Il est « patron » de 24 500 fonctionnaires. Il doit aussi veiller à être en adéquation avec les territoires et leur histoire, et ici, le fait régional est très affirmé. Je suis très sensible à la double culture d'ici.

**– Quels sont vos contacts avec les élus ? Avez-vous été vu comme un envoyé du Premier ministre dont vous avez été conseiller spécial ?**

– Personne ne me l’a dit, évidemment. J’imagine très bien que certains l’aient pensé. Mais je pense avoir une approche non partisane de la fonction. Je cherche l’intérêt général.

J’ai reçu tous les grands élus individuellement. C’est aussi mon rôle. Ils ont la légitimité de l’élection, moi celle du Conseil des ministres qui m’a nommé. Ici, le partenariat fonctionne bien entre les collectivités et l’État en matière d’éducation. Les élus sont très attachés à l’investissement dans la formation. C’est aussi lié à la double culture : la reconnaissance de l’État et l’importance du fait régional.

**– Autre spécificité : la religion dans l’école. Comment vous situez-vous ?**

– Le concordat et le statut scolaire local ont été protégés par le Conseil constitutionnel. C’est la loi, et cela ne me pose pas de problème, puisque c’est compatible avec la République. L’histoire religieuse de l’Alsace est une richesse et fait partie du patrimoine. Peut-être faut-il regarder de près la formulation en matière d’inscription au cours de religion, pour que ceux qui ne souhaitent pas que leur enfant y participe ne soient pas stigmatisés. Mais le cadre est fixé, les Alsaciens y sont attachés, et ce n’est pas incompatible avec l’esprit laïque de l’école.

**– Vous parlez des enseignants. Certains s’interrogent, sont inquiets; quelques-uns sont réservés sur le bilinguisme ou la religion...**

– Par rapport à d’autres ministères, l’Éducation nationale est choyée : on crée des postes. Mais les métiers d’enseignant ou de chef d’établissement sont devenus très difficiles. Beaucoup se donnent à fond, je l’ai constaté. Sur le bilinguisme, j’ai eu un débat avec des syndicats et des fédérations de parents. Je leur ai dit que c’était une richesse, que de nombreux emplois sont ici liés à la pratique de l’allemand, et que ce n’est pas parce que je favorise le bilinguisme franco-allemand que le reste est délaissé.

Propos recueillis par Jacques Fortier

## **Une progression continue malgré des déperditions dans le second degré**

***Près de neuf élèves alsaciens sur dix suivent un enseignement de l’allemand dans le premier degré. Depuis 2000, le nombre de classes dans l’enseignement paritaire bilingue a été multiplié par trois.***

Enseignement phare de l’apprentissage de l’allemand en Alsace, le dispositif bilingue paritaire (12 heures en allemand, 12 heures en français) est suivi par 12 % des écoliers, soit 21 428 élèves du premier degré. Organisé sur le principe de l’alternance des langues, cet enseignement a vu ses

classes et ses effectifs multipliés par trois depuis 2000. À la rentrée 2013, 53 nouvelles classes avaient été ouvertes pour atteindre 913 classes paritaires bilingues.

La quasi-totalité des élèves qui ne suivent pas ce cursus bilingue bénéficient à l'école élémentaire d'un enseignement hebdomadaire de trois heures en allemand. À la rentrée 2012, l'ancien recteur Armande Le Pellec-Muller avait expérimenté dans deux classes de cours préparatoire, à Colmar et Soufflenheim, un enseignement bilingue progressif avec huit heures de cours en allemand. Depuis la rentrée 2013, une troisième classe expérimentale a été ouverte en moyenne section à Mulhouse. Qualifié par ses opposants de modèle régressif par rapport au modèle paritaire, l'enseignement de 8 heures en allemand avait été créé pour rendre plus attractif le cursus bilingue qui est principalement suivi, au collège, par les milieux sociaux favorisés et très favorisés.

### **Classes de collège en sous-effectif**

Même si les effectifs du cursus bilingue paritaire ont été multipliés par 4,7 entre 2002 et 2012, cette voie n'est pour l'instant suivie que par 4,4 % des collégiens (soit 3 841 élèves en 2012-2013) – ils étaient 3,8 % en 2009. De nombreuses classes de cette filière restent en sous-effectif. Si 20 élèves sont nécessaires pour ouvrir une classe au collège, 54 % des classes bilingues n'atteignent pas ce seuil dans le Bas-Rhin et 80 % des classes dans le Haut-Rhin. Le cursus bilingue allemand/anglais, qui séduit 56,7 % des effectifs de 6<sup>e</sup>, ne connaît pas ce problème.

Au lycée, la poursuite de l'enseignement bilingue est assurée en section Abibac qui rassemble 3,7 % des lycéens de la voie générale, soit 1 220 élèves. Lors de la session 2013 du baccalauréat, 376 candidats s'étaient présentés à l'Abibac.

Les élèves ont également la possibilité d'apprendre l'allemand en section européenne (3 306 collégiens et lycéens en 2012-2013) ou en section internationale (193 élèves).

Au total, 76,7 % des effectifs du second degré étudient l'allemand et 92,7 % l'anglais.